

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20260922_14
Référence Nomenclature n°5.2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

Direction en charge : Direction Ressources
Service en charge : Assemblée Affaires Juridiques Archives
OBJET : Règlement Intérieur du Conseil Municipal – Modification

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en ses articles L2121-8 à L2121-18, L2121-22-1A, L2121-27-1, L2122-12, L2122-13, et L2312-1,

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal du 27 Mars 2026,

Vu la délibération n°DCM_20260526_15 relative à l'adoption du Règlement Intérieur du Conseil Municipal en séance du mardi 26 Mai 2026,

Vu la demande formulée en séance du Conseil Municipal du 26 Mai 2026 par la liste d'opposition « Firm'Unis » et relative aux questions posées par les Appelous en fin de séance,

Considérant la nouvelle formulation de l'article 27 intitulé Informations et questions en fin de séance comme suit :

Ancienne formulation :

A la fin de l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal, le Maire ou le Président de séance, afin de développer la communication directe avec les Appelous, peut donner la parole jusqu'à maximum 3 citoyens Appelous présents dans la salle.

Cette intervention doit être en lien direct avec les seuls sujets inscrits à l'ordre du jour de la séance et portant sur un intérêt local.

Ces interventions devront se dérouler avec le respect des règles républicaines et du présent règlement.

Le Maire ou le Président de séance fixe la durée de l'intervention à 5 minutes.

Nouvelle formulation :

A la fin de chaque Conseil Municipal et sous sa discrétion, le Maire ou le Président de séance pourra inviter le public à poser des questions orales aux Conseillers Municipaux et ce afin de développer la communication directe avec les Appelous.

Le Maire ou le Président de séance peut donner la parole jusqu'à maximum 3 citoyens Appelous présents dans la salle. Un micro sera mis à disposition à cet effet.

Les questions devront concerner les délibérations inscrites à l'ordre du jour et revêtir un caractère d'intérêt général. Elles devront être adressées au Maire par mail à l'adresse suivante : assemblee@ville-firminy.fr au moins 5 jours francs avant la séance du Conseil Municipal et devront être formulées dans des termes respectueux exempts de propos diffamatoires, injurieux ou discriminatoires et ne pas perturber le déroulement de la séance.

Les questions déposées après l'expiration du délai susvisé sont traitées à la séance ultérieure la plus proche.

Ces interventions devront se dérouler avec le respect des règles républicaines et du présent règlement.

Le Maire ou le Président de séance fixe la durée de l'intervention à 5 minutes.

Le Maire se réserve le droit de ne pas répondre à une question ne respectant pas les obligations mentionnées ci-dessus.

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20260922_14
Référence Nomenclature n°5.2

Considérant la nécessité d'abroger le règlement intérieur voté en séance du Conseil Municipal en date du 26 Mai 2026,

Considérant le nouveau règlement intérieur du Conseil Municipal de la mandature 2026-2032 tel ci-annexé,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Décider d'abroger le Règlement Intérieur du Conseil Municipal adopté en séance du 26 Mai 2026,
- Approuver le nouveau Règlement Intérieur du Conseil Municipal tel ci-annexé pour la mandature 2026-2032,
- Donner tous les pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix,
27 voix Pour,
6 Contre,

- **DECIDE** d'abroger le Règlement Intérieur du Conseil Municipal adopté en séance du 26 Mai 2026,
- **APPROUVE** le nouveau Règlement Intérieur du Conseil Municipal de la Commune de Firminy figurant en annexe,
- **DONNE** tous les pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

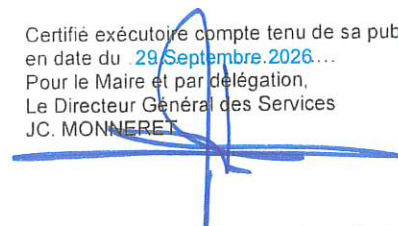
Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 22 septembre 2026

La Secrétaire de Séance,


Evelyne BERGER

Le Maire,


Marc PETIT

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication
en date du 29 Septembre 2026...
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services
JC. MONNERET


Conformément aux articles R 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale au 184 rue Duguesclin - 69003 LYON ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY**

SEANCE DU MARDI 22 SEPTEMBRE 2026

Règlement Intérieur du Conseil Municipal – Modification

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 15 Septembre 2026, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Mardi 22 Septembre 2026 à 18 heures 30, sous la présidence de Monsieur Marc PETIT, Maire de la Ville de FIRMINY.

PRESENTS : M. PETIT Marc, Mme TAING Claire, M. MALLEY Eric, Mme GOURGAUD Jocelyne, Mme BERGER Evelyne, M. FAYOLLE Hugo, Mme PEYCELON Valérie, Mme VICENTE Sabrina, M. FERRIER Damien, Mme RIOCREUX Sandrine (jusqu'à 21 h 10), M. CHARTRON Jean-Paul, Mme LIOGIER Aline, M. EL KHATABI Hassan, Mme REYMOND Magali, M. DANCERT Bertrand, Mme PONCET Elizabeth, M. GUILLOT Dylan (à partir de 18 h 59), M. MONISTROL Sébastien, Mme CURIOT Marie-Amelie, M. BENGHALIA Adel, M. LUYA Julien, M. ROBERT Loïc, Mme DREVET Leslie (jusqu'à 22 h 53), M. TRIOLLIER Aloïs (à partir de 19 h 48 et jusqu'à 22 h 56), M. CHALAND Christophe, Mme GIL Nathalie, Mme PUTOT Anne-Sophie, M. BOYER François, M. GIUNTA Jean-Dominique.

POUVOIRS : Mme AULAGNIER-JASSERAND Isabelle à M. CHARTRON Jean-Paul, M. IBARS Robert à M. FERRIER Damien, M. MENDES José à Mme REYMOND Magali, M. VIAL Mickaël à M. MALLEY Eric, M. GUILLOT Dylan à Mme TAING Claire (jusqu'à 18 h 59), Mme RIOCREUX Sandrine (à partir de 21 h 10) à Mme PONCET Elizabeth, Mme Leslie DREVET à M. CHALAND Christophe (à partir de 22 h 53), M. TRIOLLIER Aloïs à Mme DREVET Leslie (jusqu'à 19 h 48) et à M. ROBERT Loïc (à partir de 22 h 56).

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BERGER Evelyne.

PERSONNEL ADMINISTRATIF : M. MONNERET J-Christophe, Directeur Général des Services,
Mme MACÉ Marie-France, Responsable service Assemblée
...Mme LUACES Géraldine, Responsable service Finances

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de membres présents :	28
Nombre de pouvoirs :	5
Nombre de membres absents :	0
Nombre de votants :	33